

REGLEMENT INTERIEUR



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



Ville de Velaux

Accueil de loisirs Périscolaire et Extrascolaire



ALLOCATIONS
FAMILIALES

2021/2022

PREAMBULE

La **Commune de Velaux** a confié la gestion et l'organisation des **temps d'accueil périscolaires et extrascolaires** à l'association **Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud** (LE&C GS).

Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud

7 Rue Paul Mesplé 31100 TOULOUSE

Tél : 05 62 87 43 43

contact@lecgs.org - <http://www.lecgs.org>

LE&C GS - Antenne Sud-Est

425, rue René DESCARTES – 13290 Aix-en-Provence

T : 09 88 45 87 17

contact-sudest@lecgs.org

Mouvement d'éducation populaire résolument inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud aspire à faire vivre en actes les valeurs de l'idéal républicain: **Liberté-Égalité-Fraternité**. Il attache une importance fondamentale à la **Laïcité**, condition indispensable au vivre-ensemble, dans le respect des différences et de la liberté de conscience.

L'association LE&C Grand Sud assure l'organisation des accueils périscolaires du matin et du soir. L'objectif est de renforcer la cohérence des projets pédagogiques et de loisirs adaptés aux enfants des différentes tranches d'âge. Ainsi, ces accueils permettent aux enfants de vivre au mieux leur journée d'école en prenant en compte leurs rythmes. Ce sont des lieux d'éducation et de socialisation qui, en complémentarité avec l'école et la famille, contribuent à l'épanouissement personnel et social de l'enfant. Ces objectifs s'inscrivent dans le prolongement des attentes du Projet Educatif de Territoire de la commune.

L'ALAE et l'ALSH de Coudoux sont déclarés auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport de Haute Garonne (SDJES 31) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Le présent règlement intérieur définit les conditions d'organisation du service proposé aux familles. Il est susceptible d'être réévalué chaque année.

Coordonnées de la structure :

Centre de Loisirs LE&C G.S

Avenue Antoinette de Beaucaire – 13880 VELAUX

Tél : 04 42 74 81 40

E-mail : enfance-velaux@lecgs.org

Portable groupe scolaire J.Giono : 06 37 58 56 96

- Ecole maternelle : 06 40 16 52 99

Portable groupe scolaire J.Jaurès : 07 66 86 49 20

- Ecole maternelle : 06 40 15 77 29

Responsables de la structure :

Laurence SCHWALL

Coordinatrice Enfance/Jeunesse.

Joana IERMANN et Renaud SCHWALL

Directrice / directeur Enfance.

L'équipe d'animation est **constituée de salariés/ées LE&C Grand Sud, professionnels/elles diplômé(e)s de l'Animation ainsi que par des agents de la collectivité (ATSEM) mis à disposition, des personnels vacataires et/ou stagiaires** en fonction des périodes d'accueil.



Présentation

De l'ALAE et l'ALSH

sur la commune de Velaux

**1-Ouvertures -
Horaires et temps
d'accueil**

**2-Modalités
d'admission et
d'inscription**

3-Tarifs

**4-Réglementation et
sécurité des
enfants**



1. Ouvertures – Horaires et temps d'accueil

➡ L'accueil de loisirs périscolaire : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

▪ HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Les enfants sont accueillis tous les jours scolaires soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Pour les maternels des deux groupes scolaires :

- Le matin de 7h00 à 8h20
- Le midi de 11h35 à 13h35
- Le soir de 16h35 à 18h30

Pour les Élémentaires des deux groupes scolaires :

- Le matin de 7h00 à 8h20
- Le midi de 11h45 à 13h35
- Le soir de 16h45 à 18h30

➡ L'accueil de loisirs extrascolaire : Mercredi et Vacances

▪ HORAIRES D'OUVERTURE

L'ALSH est ouvert de 7h30 à 18h30, hors jours fériés :

- les mercredis durant les semaines scolaires ;
- du lundi au vendredi durant les vacances scolaires.

▪ FERMETURE ANNUELLE :

L'ALSH est fermé une semaine lors des vacances scolaires de Noël (Entre Noël et jour de l'an)

▪ HORAIRES D'ACCUEIL DES MERCREDIS

Arrivée

Les enfants présents en matinée ou toute la journée sont accueillis entre **7h30 et 9h30**.

L'accueil des enfants en après-midi sans repas se fera entre **13h15 et 13h30**.

Départ

Le départ des enfants en matinée avec repas et l'arrivée des enfants en après midi sans repas devront se faire entre **13h15 et 13h30**.

Les enfants présents toute la journée et en après-midi peuvent être récupérés à partir de **16h30 et jusqu'à 18h30**.

▪ HORAIRES D'ACCUEIL DES VACANCES TOUTE LA JOURNEE

Arrivée

Les enfants présents en journée uniquement sont accueillis entre **7h30 et 9h30**.

Départ

Les enfants présents toute la journée peuvent être récupérés à partir de **16h30 et jusqu'à 18h30**.

Aucun départ ne sera accepté avant 16h30 (sauf dérogation exceptionnelle).

2. Modalités d'admission et d'inscription

➡ Conditions d'admission

Pour pouvoir participer à l'ALAE ou à l'ALSH, tous les enfants doivent avoir un **dossier administratif complet**.

Le dossier d'inscription est à votre disposition :

- à l'ALSH « Centre de loisirs » pendant les horaires d'accueil secrétariat
Des permanences sont assurées dans les locaux de l'Accueil de Loisirs uniquement aux jours et horaires suivants :

En semaines scolaires :

- ✓ **Mardi et Vendredi de 16h00 à 18h15**
- ✓ **Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h15**

Lors des petites vacances :

- ✓ **Mardi de 16h00 à 18h15**

Des dates spécifiques de permanence d'inscriptions seront communiquées par voie d'affichages pour les vacances d'été.

- en téléchargement sur les sites www.velaux.fr et sur www.lecgs.org (rubrique « Enfance et jeunesse »)

Pour pouvoir fréquenter la structure, tout enfant doit avoir un dossier d'inscription complet composé :

- du dossier administratif daté et signé,
- d'une photo de l'enfant (obligatoire)
- de la photocopie du carnet de vaccination,
- de l'attestation d'assurance en responsabilité civile de l'enfant,
- d'une attestation de coefficient familial CAF ou attestation MSA,
- du coupon d'acceptation du présent règlement,

L'équipe d'animation devra disposer du numéro de téléphone d'au moins deux référents par enfant susceptibles de venir le chercher en cas de besoin.

Les parents sont tenus d'informer la direction de tout changement dans leur situation (coordonnées, etc.).

Pour les enfants présentant des problèmes de santé ou un handicap et nécessitant un accueil particulier, une réunion entre le directeur et les parents sera organisée en amont.

▪ **SPECIFICITES ALSH**

Sont prioritaires :

- les enfants dont la famille est domiciliée sur la commune de Velaux.

Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée sur le site LE&C gestion en fonction de la capacité d'accueil.

L'ALSH accueille les enfants scolarisés en primaire (Maternelle et élémentaire)

Dans la mesure des places disponibles, et après avis de Monsieur le Maire de Velaux, l'ALSH peut accueillir des enfants ne résidant pas sur la commune. Les demandes seront alors prises en compte dans l'ordre de leur inscription sur une liste d'attente.

Modalités de réservation

Ce **service extranet sécurisé** accessible sur www.lecgs-gestion.org vous permet de gérer votre "Compte parents". Dès l'enregistrement du dossier administratif de votre enfant, sur indication d'une adresse mail, vous recevrez un mail de Lec gestion vous informant de votre identifiant et d'un mot de passe temporaire. Celui-ci devra être modifié ultérieurement par vos soins. (Pour les nouveaux « compte parents»). Et pour un renouvellement, le compte reste inchangé.

Modalités de réservation :

- Consulter votre compte
- Télécharger vos factures et les régler en CB à partir de 15€
- Obtenir une attestation fiscale sur l'année civile écoulée
- Visualisation des dates de préinscriptions pour les vacances
- Effectuer les réservations en ligne pour les mercredis et vacances scolaires.

▪ **SI VOTRE ENFANT FREQUENTE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE MANIERE REGULIERE :**

Une réservation annuelle est faite en ligne sur votre Extranet.

Cette réservation précise les matins et/ou soirs où l'enfant fréquente l'accueil périscolaire de manière régulière.

▪ **DATE D'INSCRIPTION :**

Pour les mercredis : le dimanche précédent le mercredi concerné.

Pour les vacances scolaires : 15 jours avant le début des vacances.

Les dates des périodes d'inscriptions seront mentionnées sur les supports de communication et sur l'extranet famille. Toute demande d'inscription après la date limite sera mise en liste d'attente.

▪ **LES VACANCES SCOLAIRES SELON LE PLANNING DE RESERVATION CI-DESSOUS :**

Les périodes d'inscriptions pour chaque vacance scolaire sont établies comme suit :

	Vacances scolaires	Dates des inscriptions
VACANCES D'AUTOMNE 2021	Du lundi 25/10 au vendredi 05/11/2021	Du 27/09 au 08/10/2021
VACANCES DE NOEL 2021	Du lundi 20/12 au vendredi 24/12/2021	Du 22/11 au 03/12/2021
	(Fermeture du 25 au 31/12/2021)	
VACANCES D'HIVER 2022	Du lundi 07/02 au vendredi 18/02/2022	Du 10/01 au 21/01/2022
VACANCES DE PRINTEMPS 2022	Du lundi 11/04 au vendredi 22/04/2022	Du 14/03 au 25/03/2022
VACANCES DE JUILLET 2022	Du vendredi 08/07 au vendredi 29/07/2022	Du 30/05 au 17/06/2022
VACANCES D'AOUT 2022	Du lundi 1er/08 au vendredi 31/08/2022	Du 30/05 au 01/07/2022

Attention! Toute annulation au-delà de la date limite d'inscription donnera lieu à facturation

Un mail vous sera systématiquement envoyé en début de période d'inscription.

Dans un souci de respect des normes réglementaires d'encadrement et des délais de commande des repas, l'équipe de direction se réserve le droit de refuser :

- toute inscription effectuée hors délai,
- toute présentation d'enfant à l'ALSH sans réservation,
- une inscription en cas de dépassement de la capacité d'accueil.

➡ Modalités de modification et annulation

Il est possible de faire des modifications d'inscription pendant la période d'ouverture des pré-réervations.

- directement sur votre Extranet à l'adresse : www.lecgs-gestion.org pendant les périodes d'inscription (une fois validé par la direction vous n'y aurez plus accès) mais vous pouvez envoyer un mail.
- par mail : enfance-velaux@lecgs.org si vous avez dépassé les périodes d'inscription.

La direction peut vous recevoir sur rendez-vous en dehors des permanences si besoin.

Toute prestation réservée sera automatiquement facturée, sauf en cas d'absence de l'enfant pour motif médical et justifiée par un certificat dans les 48 heures suivant l'absence. Passé ce délai, et pour des raisons de gestion administrative, il ne sera pas possible de procéder au remboursement.

- ➡ **Pour le périscolaire**, les modifications de fréquentation (rajout ou annulation) doivent être réalisées sur votre Extranet au plus tard vendredi à 14h00 pour la semaine suivante. Au delà, vous pouvez toujours nous en faire la demande par mail. **Toute annulation qui sera réalisée après 14h00 le vendredi précédent entraine la facturation de la réservation.**
- ➡ **Pour les mercredis**, toute annulation, non effectuée le dimanche précédent, dernier délai, donnera lieu à **facturation**. Toute réservation effectuée hors délai sera placée sur liste d'attente et traitée ultérieurement en fonction des places disponibles.
- ➡ **Pour les vacances**, toute annulation qui aura lieu après la date limite de réservation des vacances sera facturée sur l'ensemble des jours réservés.

3. Tarifs et Facturation

➔ L'accueil de loisirs périscolaire : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Quotient familial CAF	0-600	601-900	901-1400	1401-+€
Matin	1.20 €	1.40 €	1,60 €	1.80 €
Soir	1.80 €	2.00€	2.20 €	2.40 €

➔ L'accueil de loisirs extrascolaire : Mercredi et Vacances

Quotient familial :	De 0 à 300	De 301 à 600	De 601 à 900	De 901 à 1200	De 1201 à 1400	De 1401 à 1600	De 1601 et +
Matin + Midi*	6,25 €	7,90 €	9,50 €	10,90 €	12,00 €	12,70 €	15,20 €
Après-midi	4,10 €	5,40 €	6,50 €	7,50 €	8,60 €	9,70 €	10,80 €
Journée sans repas	4,50 €	6,70 €	8,85 €	11,00 €	14,10 €	13,20 €	16,40 €
Journée avec repas*	7,50 €	9,70 €	11,85 €	14,00 €	15,10 €	16,20 €	19,40 €
Semaine vacances (Journée avec repas obligatoire)	34,50€	43,10€	53,85€	64,60€	70,00€	75,40€	86,20€

Pour les enfants qui ont des allergies alimentaires un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera contracté avec le directeur afin que les parents puissent fournir un repas. Dans ce cas les repas ne sont pas facturés.

La responsabilité du temps d'accueil s'arrête à 18h30. Tout dépassement sera facturé **0,50€/minute**.

➔ Paiement des prestations

Le paiement des prestations s'effectue à réception de la facture. **Il pourra être effectué :**

- En ligne par Carte Bancaire via votre Extranet « Compte famille » ;
- Par chèque à l'ordre de LE&C Grand Sud ;
- En chèques ANCV, CESU ou espèces remis en main propre au secrétariat.
- En e-CESU : modalités dans votre espace personnel.

Nous sommes en mesure de remplir les attestations de prise en charge des enfants bénéficiant d'une participation d'un comité d'entreprise de leurs parents.

4. Règlementation et Sécurité des enfants

Les enfants doivent impérativement avoir leur dossier d'inscription à jour.

➡ L'accueil de loisirs périscolaire : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

▪ ACCUEIL DU MATIN :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les parents doivent **accompagner leurs enfants sur le lieu d'accueil auprès des animateurs.**

Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation dès lors que leur présence a été notée par les animateurs dans les locaux.

▪ ACCUEIL DU SOIR :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, seuls les représentants légaux ou personnes majeures désignées sur le dossier d'inscription, peuvent récupérer les enfants.

Les animateurs sont habilités à demander une pièce d'identité à toute personne qui récupère un enfant, **y compris aux parents.**

Dans le cas extrême où un enfant n'aurait pas été récupéré après 18h30, sans contact téléphonique entre animateurs et parents, la gendarmerie et un élu municipal seront alertés de la présence de l'enfant.

L'équipe d'animation est responsable des enfants qui lui sont confiés par l'équipe enseignante.

Au départ de l'enfant, les parents ou toute personne autorisée, signent le registre de présence et notent l'heure de départ.

Vous ne pourrez toutefois, accéder aux accueils périscolaires, qu'à compter de 16h45 pour récupérer votre enfant.

➡ L'accueil de loisirs extrascolaire : Mercredi et Vacances

▪ ARRIVEE

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à l'accueil et signer la feuille d'émargement.

Les parents devront signaler à l'animateur présent tout problème susceptible de gêner l'enfant pendant sa journée au centre.

Le directeur se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités du centre.

▪ DEPART

Les parents récupèrent leur enfant dans l'enceinte de l'ALSH et signalent leur départ à l'animateur responsable en signant la feuille d'émargement.

Seules les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription ou mandatées par écrit par les parents sont autorisées à récupérer les enfants. Une pièce d'identité doit être présentée au directeur ou à l'animateur responsable des départs.

En Élémentaire, les enfants peuvent sortir seul pendant le temps d'accueil. L'autorisation doit obligatoirement apparaître dans le dossier d'inscription et un horaire de sortie doit être convenu entre la famille et les responsables de l'accueil. De plus, ils peuvent être récupérés par des mineurs à condition que la case « peut sortir seul » soit cochée et que le nom du mineur accompagnant soit mentionné.

▪ GOUTER ET SIESTE :

Le goûter de l'après-midi sera fourni par l'ALSH.

Les plus petits ainsi que les enfants qui en éprouvent le besoin feront la sieste. Les parents devront fournir dans un sac marqué au nom de l'enfant (doudous, sucettes, un change,...).

De manière générale :

▪ **OBJETS PERSONNELS :**

Dans la mesure du possible, il est recommandé de ne pas laisser les enfants apporter des jouets, en dehors du "doudou".

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de tout objet apporté au centre par l'enfant.

▪ **REGLES DE VIE**

L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique et morale des enfants présents sur ces moments d'accueil.

Pour permettre à chaque enfant de vivre pleinement les temps consacrés à l'Accueil Périscolaire, il est important qu'il ait un comportement respectueux des règles de bonne conduite et de respect :

- de ses camarades,
- du personnel d'encadrement,
- du matériel.

Les temps périscolaires sont des espaces de convivialité, de respect et de tolérance où chaque enfant a sa place sans aucune distinction.

L'équipe se doit de signaler tout comportement de déviance grave observé pendant une journée ou une période de fonctionnement. Dans le cas d'une faute grave ou d'une récidive, les parents seront avertis et convoqués afin d'envisager des mesures à prendre, y compris l'exclusion, pour le bien de l'enfant et le maintien de la bonne marche du service. Elle sera prononcée par l'équipe de direction après en avoir informé les élus de la commune.

▪ **BLESSURES, ACCIDENTS, ASSURANCE :**

Un registre de soins est tenu sur la structure par les membres de l'équipe d'animation.

Tous les soins et maux constatés seront portés sur ce registre et seront signalés aux parents.

L'équipe n'est en aucun cas habilitée à administrer des médicaments aux enfants.

Dans certains cas, un protocole d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place.

En cas d'accident, le directeur doit :

- ➡ appeler les pompiers (ou SAMU) si nécessaire,
- ➡ avertir les parents.

Tout accident grave fera l'objet d'une déclaration établie par le responsable et sera envoyée dans les trois jours à la MAIF (l'assureur de l'association).

La famille devra fournir dans les 48 heures un certificat médical initial établi par le médecin.

▪ **RELATION AVEC LES FAMILLES**

L'objet et l'esprit de ce règlement intérieur visent à assurer un bon fonctionnement des Temps Périscolaires et à accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

L'équipe d'animation Périscolaire se tient à disposition des familles sur les lieux d'accueil afin de recueillir toutes informations susceptibles d'être utiles à la prise en charge de leur(s) enfant(s).

En cas de difficulté ou de problème les parents sont invités à rencontrer l'équipe de direction au sein du Centre de Loisirs.

Règlement intérieur LE&C Grand Sud / Enfance Velaux
Année 2021-2022

Je soussigné(e)

Représentant(e) légal(e) de

Reconnait avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur 2021-2022 du Centre de loisirs LE&C Grand Sud de Velaux et m'engage à le respecter.

Autorisation de baignade

OUI ☐

NON ☐

Fait à

Le

Signature